

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **DU 09 OCTOBRE 2017**

COMPTE RENDU

(sous réserve d'approbation du prochain conseil communautaire)

L'an deux mille dix-sept, le neuf du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la Maison de l'Enfance et de la jeunesse à Maringues.

Etaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Éric GOLD, Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, David MOURNET, Jean-Claude PAPUT, Jacques PEROL (suppléant de Jean-Claude MOLINIER), François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

Absent ayant donné un pouvoir :

Roland GENESTIER a donné pouvoir à Éric GOLD

Secrétaire de séance : M. Yves RAILLERE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 38
- Présents : 37
- Votants : 38 dont 1 pouvoir

ORDRE DU JOUR :

I. Election du président, des vice-présidents et du bureau

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Election du Président
3. Détermination de la composition du bureau :
nombre de Vice-présidents et autres membres du bureau
4. Election des Vice-présidents et autres membres du bureau

II. Adoption du compte-rendu du 12 septembre 2017

III. Questions diverses

I. ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DU BUREAU

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Marc CARRIAS, président par intérim

La séance est ouverte sous la présidence de Marc CARRIAS, 1^{er} Vice-président qui est tenu par la loi d'assurer la suppléance du Président. En effet, Éric GOLD a été élu sénateur le 24 septembre dernier et en application de la loi organique n°2014-125, il ne peut cumuler son mandat de parlementaire et des fonctions exécutives locales dont celle de président de la Communauté de communes Plaine Limagne. Sa démission a été acceptée le 02 octobre par le préfet.

Marc CARRIAS fait l'appel nominal des conseillers communautaires.

Marc CARRIAS remercie Éric GOLD pour le travail réalisé pendant ces 8 mois de fusion. Il le félicite ensuite pour son élection en tant que sénateur. Il lui rappelle l'importance de défendre les territoires ruraux qui souffrent énormément.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

→ M. Yves RAILLIERE est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Vu l'article L. 5211-9 du CGCT,

M. François-Xavier PERRAUD, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du président.

M. François Xavier PERRAUD a remercié Éric GOLD et lui a souhaité une bonne réussite dans ses nouvelles fonctions.

Désignation des assesseurs : M. François-Xavier PERRAUD propose de retenir les deux conseillers les plus âgés et les deux plus jeunes de l'assemblée :

→ Messieurs André DEMAY, Jean-Claude PAPUT et David MOURNET ainsi que, Madame Christelle CHAMPOMIER sont désignés assesseurs pour les différents votes.

2. Election du président

Rapporteur : François-Xavier PERRAUD (doyen d'âge de l'assemblée)

Le rapporteur, doyen de séance, invite le conseil à procéder à l'élection d'un président conformément aux dispositions prévues par l'article L.5211-2 par renvoi aux articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, à savoir que le président est élu par le conseil communautaire, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel à candidature, se sont déclarés les candidats suivants :

M. Claude RAYNAUD

M. Claude RAYNAUD se présente comme le candidat de la continuité. En effet, ce mandat sera très court et il est important de ne pas perdre les 8 mois de travail écoulés, de ne pas avoir de rupture pour tenir les échéances importantes : définition de l'intérêt communautaire, adhésion à un SCOT... Plaine Limagne est un petit EPCI, se diviser ne servira à rien. Notre territoire est fragile. L'objectif est d'apporter le même niveau de service sur tout le territoire à un coût acceptable.

M. Claude RAYNAUD présente la même équipe de 7 Vice-Présidents (VP) qui connaissent bien les dossiers. M. Stéphane CHABANON sera proposé en 8^{ème} VP.

Une stabilité sera assurée pour les agents en cette année de bouleversements institutionnels.

Plaine Limagne est une chance pour nos communes : il nous faut construire et renforcer ces relations communes/communauté afin d'offrir un meilleur service aux usagers.

La stratégie de mandat en 3 volets sera poursuivie :

- Inventer une nouvelle organisation pour rétablir l'équilibre financier du territoire : le bureau d'études doit nous aider à la définition des politiques communautaires et à la réalisation du pacte financier et fiscal.
- Conduire des projets d'investissement : Ce sont la construction de l'espace Enfance Jeunesse à Aigueperse, la création d'un Fab lab à Maringues et la réalisation d'une médiathèque tiers lieu à Randan.
- Préparer l'avenir à moyen et long terme : Avec la participation des élèves de VetAgro Sup, réinventer une intercommunalité de projet avec un projet de territoire sur 10-15 ans.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	10
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15
Majorité relative	-

Ont obtenu (nombre de voix) : Liste des candidats par ordre alphabétique	1 ^{er} tour de scrutin
M. Claude RAYNAUD	28

M. Claude RAYNAUD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé président au premier tour et a été immédiatement installé.

M. Claude RAYNAUD déclare accepter d'exercer cette fonction. Il remercie tous les conseillers car il sera l'élu de l'ensemble des conseillers communautaires. Il tient à féliciter M Éric GOLD pour son élection : une collectivité qui a en son sein un parlementaire est un atout. Il portera la voix de la ruralité à Paris.

Le conseil DECIDE de proclamer Claude RAYNAUD, président de la communauté et le déclare installé.

Une fois élu, le président prend la suite du doyen d'âge en tant que président de séance.

3. Détermination de la composition du bureau : nombre de vice-présidents et autres membres du bureau

Rapporteur : Claude RAYNAUD

L'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales précise brièvement que *"le bureau de l'établissement de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres"*.

M. le Président rappelle qu'en vertu de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales : *"Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. [...]"*

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze."

	Nombre de sièges
Conseil communautaire	38
Plancher autorisé	4
Plafond des 20 % (validation à la majorité simple)	8
Plafond des 30 % (validation à la majorité des deux tiers)	11

Claude RAYNAUD propose de fixer à 8 le nombre de vice-présidents pour ne pas déroger du droit commun et une composition du bureau limitée à l'exécutif.

Aucune observation n'ayant été faite,

Le conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10

Vu l'article L.2122-10 par renvoi de l'article L.5211-2, l'élection d'un nouveau président de communauté entraîne l'élection de nouveaux vice-Présidents.

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

DECIDE à l'unanimité de :

- **fixer le nombre de vice-présidents à 8**
- **constituer le bureau du président et des vice-présidents.**

4. Election des vice-présidents

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Le président rappelle que la communauté doit désormais élire l'instance politique qu'est le bureau. Monsieur le Président rappelle que, par délibération précédente, les membres du conseil ont statué sur la composition du bureau. Il y a dès lors lieu d'élire les 8 vice-présidents lors d'un scrutin de liste uninominal à trois tours identique à celui prévu pour l'élection du président.

4.1- Election des vice-présidents

L'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celles du président. Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier vice-président. Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT (scrutin secret à majorité absolue)

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Marc CARRIAS.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	13
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Marc CARRIAS	25

M. Marc CARRIAS ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé au premier tour 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Didier CHASSAIN.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	6
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Didier CHASSAIN	32

M. Didier CHASSAIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé au premier tour 2^e vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 3^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Robert IMBAUD.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	11
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Robert IMBAUD	27

M. Robert IMBAUD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé au premier tour 3^e vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 4^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Stéphane BARDIN.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	8
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16

Majorité relative	-
A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Stéphane BARDIN	30

M. Stéphane BARDIN ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé au premier tour 4^e vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 5^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Jean-Jacques MATHILLON.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	3
Nombre de suffrages exprimés	35
Majorité absolue	18
Majorité relative	-
A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Jean-Jacques MATHILLON	35

M. Jean-Jacques MATHILLON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé au premier tour 5^e vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 6^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Bernard FERRIERE.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	8
Nombre de suffrages exprimés	30
Majorité absolue	16
Majorité relative	-
A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Bernard FERRIERE	30

M. Bernard FERRIERE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé au premier tour 6^e vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 7^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Christian DESSAPTLAROSE.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	5
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Christian DESSAPTLAROSE	33

M. Christian DESSAPTLAROSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé au premier tour 7^e vice-président et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 8^e VICE-PRESIDENT

Après un appel à candidature, s'est déclaré M. Stéphane CHABANON.

Suite à sa déclaration, il est procédé au déroulement du vote.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis fermé au président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

	1 ^{er} tour de scrutin
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	38
Bulletins blancs ou nuls à déduire (articles L 65 et 66 du code électoral)	2
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue	19
Majorité relative	-

A obtenu (nombre de voix) :	1 ^{er} tour de scrutin
M. Stéphane CHABANON	36

M. Stéphane CHABANON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé au premier tour 8^e vice-président et a été immédiatement installé.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Vu la délibération du conseil communautaire fixant le nombre de vice-présidents ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DECIDE de proclamer :

- Marc CARRIAS, 1^{er} vice-président et le déclare installé ;
- Didier CHASSAIN, 2^e vice-président et le déclare installé ;
- Robert IMBAUD, 3^e vice-président et le déclare installé ;
- Stéphane BARDIN, 4^e vice-président et le déclare installé ;
- Jean-Jacques MATHILLON, 5^e vice-président et le déclare installé ;
- Bernard FERRIERE, 6^e vice-président et le déclare installé ;
- Christian DESSAPTLAROSE, 7^e vice-président et le déclare installé ;
- Stéphane CHABANON, 8^e vice-président et le déclare installé.

II. ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 12 SEPTEMBRE 2017

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Un exemplaire du compte-rendu de la séance du conseil communautaire du 12 septembre 2017 a été envoyé aux conseillers communautaires. Il est demandé si des observations sont à formuler.

M. Luc CHAPUT indique qu'à la p 24 le nom de M. Didier CHASSAIN est mal orthographié.

M. François-Xavier PERRAULT interroge sur le coût de fonctionnement du Fab Lab. M. Claude RAYNAUD lui indique qu'une réponse sera apportée au prochain conseil communautaire.

M^{me} Josette BREYSSE souhaite avoir une réponse sur la proposition de saisine de la Chambre Régionale des Comptes (CRC).

M. Claude RAYNAUD lui répond que personnellement, il ne proposera pas cette voie.

M. Éric GOLD annonce que toutes les Communautés de communes seront examinées dès cette année par la CRC.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver le compte-rendu du conseil communautaire du 12 septembre 2017.

III. QUESTIONS DIVERSES

M. Claude RAYNAUD indique qu'étant donné que les commissions sont déjà créées, elles peuvent continuer leur travail pour préparer le conseil du 24/10. Toutefois, elles seront recomposées : les conseillers sont donc invités à confirmer ou à procéder à leur inscription en leur sein.

M. Bertrand HANOTEAU propose de créer une commission Ressources Humaines car l'harmonisation nécessitera un important travail.

M. Claude RAYNAUD annonce que M. Bernard FERRIERE aura en charge la gestion des RH.

M. Bernard FERRIERE déclare que dans son passé professionnel, il était DRH dans le groupe Limagrain. Il sera en mesure d'analyser les différents régimes et de proposer une harmonisation qui sera en adéquation avec les objectifs de l'exécutif.

Pour clôturer la séance, la parole est donnée à M. Éric GOLD qui félicite le nouvel exécutif. A 20 000 habitants, nous avons changé d'échelle et cela nécessite plus de travail et de réflexion. Il tient à remercier les Vice-Présidents pour leur loyauté sans faille.

Il souligne le travail de Myriam DUFRAISSE, DGS ainsi que les agents sur lesquels elle a pu s'appuyer.

Ayant côtoyé l'ensemble des Présidents et Vice-présidents des Communautés de communes, il mesure l'avancée de Plaine Limagne.

Il aura toujours un regard particulier pour ce territoire du Nord de la Limagne.

Il remercie tous les conseillers pour la confiance accordée pendant ces 8 mois.

La séance est levée à 21h10.

Le secrétaire de séance,



Yves RAILLERE

Le Président,



Claude RAYNAUD